

Reconversion au bio

Une aide à la décision et à la démarche





La proportion d'exploitations biologiques dans le secteur de l'agriculture est en croissance constante, aussi bien en Suisse qu'en Europe. Outre les raisons écologiques, la demande soutenue de produits bio constitue un argument de taille en faveur de la reconversion. Aujourd'hui, l'agriculture biologique est devenue un mode de culture universellement accepté.

Une reconversion à l'agriculture biologique doit être mûrement réfléchie et solidement préparée. Elle nécessite généralement des modifications au sein de l'exploitation et parfois également, une réorientation de la production ou des investissements dans les infrastructures. Les exploitant-es agricoles doivent acquérir des connaissances sur l'agriculture biologique et revoir entièrement leurs systèmes d'exploitation. Néanmoins, repenser les anciennes méthodes leur offre également des opportunités intéressantes pour développer leur savoir-faire, générer de bons résultats d'exploitation, améliorer la satisfaction professionnelle et créer des systèmes résilients.

Les agriculteur-trices qui décident d'opérer cette transition vers le bio ont tout intérêt à investir le temps nécessaire et à se procurer un maximum d'informations. Cette nouvelle édition de la fiche technique fournit des orientations sur le processus de reconversion et propose des liens vers des informations plus approfondies et des services de conseil. Les exploitations qui ont d'ores et déjà décidé de se convertir à l'agriculture biologique trouveront ici des précisions sur la marche à suivre et les délais à respecter.

Le conseil personnalisé reste bien évidemment la meilleure source d'information et cette fiche technique ne saurait la remplacer. Dans le cadre d'une visite de l'exploitation, les conseiller-ères pourront en effet déterminer avec exactitude et de manière individualisée les conditions requises pour une reconversion et spécifier les modifications concrètes à apporter.

Sommaire

Pourquoi l'agriculture biologique?	3
Quel est l'intérêt du bio pour ma ferme?	5
Aperçu des principales dispositions légales	6
La reconversion au bio: est-elle rentable?	7
Transformation et commercialisation	8
Contrôle, certification et attribution des labels	11
Problèmes et solutions pour les professionnel·les du secteur	12
Je souhaite reconvertir mon domaine!	
Comment procéder?	17
Conseils et informations	19

Pourquoi l'agriculture biologique?

Des sujets tels que la biodiversité et la durabilité sont devenus plus pertinents que jamais au plan sociétal. Quelles contributions l'agriculture biologique peut-elle apporter dans ce domaine? Quelles possibilités d'amélioration offre-t-elle à l'exploitation?

Utilisation respectueuse des ressources

Les ressources naturelles sont limitées et l'agriculture biologique s'est fixé pour objectif de les préserver à long terme. L'utilisation de nutriments ou de substances est donc très ciblée et restreinte aux quantités indispensables.

Il s'agit en particulier de protéger et de conserver les ressources de l'exploitation (notamment l'eau potable et la fertilité des sols) par la mise en œuvre d'une économie circulaire. Ainsi, l'engrais de ferme peut être utilisé pour la production végétale biologique, qui fournit à son tour les fourrages nécessaires à l'alimentation des animaux élevés sur l'exploitation.

Corollaire positif d'une production locale: une diminution de la dépendance vis-à-vis de la conjoncture mondiale et des tendances du marché.

Préserver la fertilité des sols

La fertilité des sols revêt une importance particulière dans l'agriculture biologique. En effet, il est essentiel de tirer parti du potentiel du site, quel qu'il soit, et de le préserver à long terme. Cela implique de favoriser une teneur en humus adaptée, une grande activité biologique et une bonne structure du sol. En renonçant à utiliser des engrais azotés minéraux, les agriculteur·trices bio permettent aux micro-organismes de jouer un rôle central dans l'apport en nutriments. Des sols vivants sont en effet la condition sine qua non pour obtenir des rendements satisfaisants.

Systèmes de production robustes

Par ailleurs, les systèmes de production biologique s'inspirent des modèles présents dans la nature, ce qui les rend généralement plus résistants.

La diversification en est un exemple: les peuplements végétaux monospécifiques n'existent pas dans la nature. Dans les peuplements mixtes, comme c'est le cas dans la culture associée de céréales et de légumineuses à graines, les céréales ont un effet tuteur sur les légumineuses à graines et permettent ainsi d'éviter les dommages liés à la verse. De même, les variétés biologiques adaptées contribuent à une production végétale robuste et flexible.

Élevage responsable des animaux

Dans ce domaine, une règle prévaut: plus les conditions d'élevage correspondent à l'environnement naturel d'une espèce animale, plus le bien-être des animaux est élevé et plus ils sont robustes. En agriculture biologique, les animaux doivent pouvoir satisfaire autant que possible les besoins naturels caractéristiques de leur espèce, par exemple l'expression de leur comportement social, le libre choix des aliments, des occupations variées et l'accès au plein air.



L'agriculture biologique favorise la biodiversité dans les exploitations.

Promouvoir la biodiversité

L'agriculture biologique favorise la diversité. Des structures variées offrent des habitats à la faune et favorisent une grande diversité des espèces. Celles-ci ont de leur côté un effet régulateur sur les ravageurs et assurent la pollinisation.

Renoncer à utiliser des produits chimiques de synthèse dans le cadre de la protection phytosanitaire et de la fertilisation est essentiel pour protéger les espèces. De nombreux pesticides ont un impact négatif avéré sur la faune entomologique naturelle. L'application intensive d'engrais sur les prairies entraîne une diminution de la diversité végétale. L'agriculture biologique promeut donc directement la biodiversité.

Satisfaction professionnelle

L'agriculture biologique contribue à l'épanouissement professionnel des paysannes et paysans à travers l'interaction avec des animaux heureux et un environnement de travail vivant et coloré. L'agriculture biologique n'est possible que si les parties prenantes y trouvent leur compte. Par conséquent, l'exploitation doit aussi être économiquement viable et la charge de travail doit rester gérable. La condition préalable est la fixation de prix justes pour compenser le surcoût engendré par la reconversion. En contrepartie, la clientèle bénéficie de denrées alimentaires saines et naturelles.



Le recours au conseil permet d'obtenir des réponses à des questions concrètes.

Quel est l'intérêt du bio pour ma ferme?

Cette question mérite que l'on s'y attarde et les répercussions d'une reconversion doivent être examinées avec la plus grande attention. Les rubriques suivantes fournissent un socle d'informations générales sur les principaux sujets de réflexion. L'évaluation des différents aspects à prendre en compte dans la perspective d'une reconversion au bio facilite la tâche, réduit les risques encourus et ouvre la voie à l'innovation.

Une réorientation de l'exploitation nécessite la coopération et la bonne volonté de toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des exploitant·es, du personnel de la ferme ou des membres de la famille. Tous et toutes doivent se familiariser avec les fondamentaux de l'agriculture biologique, changer de perspective le cas échéant, et acquérir de nouvelles connaissances.

Expérimenter l'agriculture bio

L'expérimentation des méthodes de culture biologique sur des surfaces partielles peut aider à la prise de décision. En outre, cela permet aux candidat·es à la reconversion de gagner en assurance dans la manipulation des nouvelles techniques et méthodes. Cette approche peut éviter bien des erreurs par la suite et réduire ainsi les risques inhérents. Par ailleurs, certains processus spécifiques de l'agriculture biologique prennent du temps, notamment la modification du fonctionnement du sol par le biais de méthodes de fertilisation adaptées.

La production animale, quant à elle, requiert fréquemment une modification de l'alimentation et des techniques d'élevage. Les transformations plus fondamentales du mode n'ont certainement pas leur place dans le cadre d'une expérimentation. Elles ne doivent être planifiées que sur les conseils d'expert·es, de manière à garantir le respect des exigences de l'agriculture biologique en matière d'élevage.

De l'idée à la vision commune

Êtes-vous jusqu'à présent la seule personne au sein de l'exploitation à envisager une reconversion au bio? Les opinions sur ce point divergent-elles? Voici comment procéder pour clarifier la situation:

- Organisez une discussion avec l'équipe ou la famille à une date et dans une plage horaire que vous aurez définies à l'avance.
- Planifiez l'ordre du jour: qu'attendez-vous de cette discussion? Dans un premier temps, vous pouvez par exemple recueillir les avis et écouter les craintes exprimées par toutes les personnes présentes.
- Prenez les préoccupations au sérieux et notez les questions non résolues. Cette liste de questions peut également être une très bonne préparation à l'entretien avec un·e conseiller·ère.
- Visitez des fermes bio des environs et interrogez les collègues sur leurs expériences.
- N'attendez pas pour faire appel à des conseiller·ères, qui pourront vous fournir des informations techniques très utiles (cf. p 15).
- Faites des appels d'offres sans engagement auprès des acheteurs potentiels de vos produits.
- Prenez votre temps! De multiples concertations sont souvent nécessaires pour prendre une décision définitive.
- Si la divergence de vues pèse sur le quotidien de l'exploitation, vous pouvez essayer de limiter les discussions aux tables rondes que vous organisez.
- Tirez parti des opportunités de formation et montez un dossier. Répartissez les tâches de recherche d'informations pour la reconversion.
- Formulez un objectif commun: quelle est l'évolution souhaitée de l'exploitation au cours des années à venir?

Aperçu des principales dispositions légales

L'Ordonnance sur l'agriculture biologique fixe les exigences légales minimales qui s'appliquent au secteur. De leur côté, les labels définissent également leurs propres normes assorties de cahiers des charges précis. Cette page offre une vue sommaire et ne présente pas l'intégralité des dispositions légales à respecter. Il est indispensable de connaître les directives spécifiques.

Coup d'œil sur l'arsenal législatif

reglementationbio.bioactualites.ch

Version abrégée des exigences bio

boutique.fibl.org > [1386 Version abrégée](#)

Principes

Le principe de globalité figure parmi les fondamentaux de l'agriculture biologique en Suisse. Cela signifie qu'une fois la reconversion effectuée, toutes les branches de production doivent être gérées selon le cahier des charges de l'agriculture bio. Autre principe fondamental: l'agriculture doit être liée au sol. Les labels exigent également des mesures plus poussées afin de promouvoir la biodiversité.

Élevage

Outre les dispositions légales en matière de bien-être animal, des exigences plus strictes doivent être respectées dans les exploitations biologiques:

- la conformité avec le **programme SRPA** est obligatoire pour toutes les espèces animales dans l'élevage bio. Le lapin est l'exception à la règle (SST requis).
- Les animaux doivent toujours être nourris avec des **fourrages bio**. L'utilisation d'aliments concentrés chez les ruminants doit être limitée.
- Si nécessaire et sur prescription vétérinaire, l'administration de **médicaments**, quels qu'ils soient, est autorisée. Cependant, l'utilisation prophylactique de médicaments de synthèse et de stimulateurs de croissance est interdite.
- **Les animaux achetés** doivent provenir d'exploitations biologiques. Les mâles reproducteurs constituent une exception à la règle.
- L'**estivage** des animaux biologiques doit être préalablement convenu avec le label compétent.

En fonction de l'espèce animale, des exigences spécifiques doivent également être respectées, notamment l'obligation de fournir une litière et un allongement des périodes d'allaitement. Dans le cas des porcs et des volailles, les différences entre la production biologique et la production conventionnelle sont particulièrement importantes, en particulier du fait de la nécessité de prévoir un accès au plein air et des possibilités d'occupations.

Production végétale

L'utilisation limitée d'intrants agricoles est essentielle en production végétale biologique. L'apport en nutriments est assuré par des engrais de ferme bio, des engrais verts, du compost, une rotation appropriée des cultures et, plus généralement, des sols sains et biologiquement actifs. Pour la protection phytosanitaire, des extraits végétaux ou des micro-organismes, ainsi que le cuivre et d'autres produits peuvent être utilisés. Les labels autorisent divers produits sous conditions. Quoi qu'il en soit, la priorité doit être donnée aux mesures préventives, parmi lesquelles la promotion de populations d'auxiliaires et le choix des variétés.

Produits autorisés et variétés recommandées dans l'agriculture biologique

boutique.fibl.org > [Liste des intrants](#)

boutique.fibl.org > [Liste des intrants vinification](#)

boutique.fibl.org > Recherche > [Liste variétale](#)



Les porcs biologiques ont droit à des surfaces de couchage avec une litière.

La reconversion au bio: est-elle rentable?

La transition vers l'agriculture biologique doit également être bien planifiée et calculée d'un point de vue économique. Outre les rendements des cultures et les recettes tirées de la vente des produits, les coûts associés, les aides éventuelles et les contributions aux paiements directs doivent être pris en compte.

Production, rendements et recettes

La vente de produits bio offre un avantage significatif en termes de prix par rapport aux produits issus de l'agriculture conventionnelle, puisque leurs prix de vente peuvent être jusqu'à deux fois plus élevés. Dans la production végétale bio, la réduction des dépenses en intrants du fait de l'abandon des engrais et produits phytosanitaires de synthèse est également avantageuse.

En revanche, la charge de travail tend à augmenter pour un grand nombre de cultures. Les rendements de l'agriculture biologique sont aussi plutôt plus faibles dans de nombreuses branches de production et cultures que dans l'agriculture conventionnelle. Ils peuvent varier considérablement d'une culture à l'autre et d'une année à l'autre.

Ainsi, des enquêtes menées dans des exploitations pilotes entre 2019 et 2021 ont montré que les rendements des pommes de terre bio étaient inférieurs de 31 % en moyenne à ceux des pommes de terre conventionnelles. Pour le blé bio, le rendement était inférieur de 28 % et pour le vin bio de 13 %.

Les données sur l'élevage en 2021 font état de rendements comparables pour l'engraissement des porcs et des veaux. Dans la production laitière biologique, en revanche, les rendements sont légèrement inférieurs, tandis que l'engraissement des poulets bio donne des rendements beaucoup plus faibles que la production conventionnelle.

Malgré les pertes de rendement, les marges brutes tendent à être plus élevées que dans les cultures conventionnelles, à quelques exceptions près, comme les pommes à couteau. Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement, car de nombreux facteurs individuels influencent les résultats.



Les cultures pour lesquelles la demande est particulièrement élevée, comme le soja, peuvent être intéressantes.

Marges brutes, recettes et comparaisons des rendements

bioactualites.ch > Principes > [Économie](#)

Coûts et contributions, tendances du marché

reconversion.bioactualites.ch > [Coûts et contributions](#)

bioactualites.ch > Marché > [Produits](#)

Adresses des stations cantonales

bioactualites.ch > Formation et conseil > [Service cantonaux de conseils bio](#)

Coûts liés à la reconversion

Coûts ponctuels

- Conseils (parfois gratuits)
- Cinq jours de formation continue obligatoires
- Investissements éventuels dans l'infrastructure

Coûts récurrents

- Frais d'adhésion pour les labels
- Contrôles annuels
- Journées supplémentaires de formation continue (facultatif)

Contrats d'achat

Les associations biologiques définissent des prix indicatifs pour l'achat de leurs produits. Les prix convenus avec les commerçant·es ne peuvent généralement être obtenus qu'avec un contrat d'achat. Les différences de prix par rapport au marché conventionnel dépendent fortement du produit concerné et du surcoût de la production biologique. Le commerce de détail national recherche de plus en plus de matières premières bio produites en Suisse. Les exploitations qui se convertissent au bio peuvent donc profiter de la forte demande et commercialiser avec succès leurs produits auprès des détaillant·es, et ce, dès la période de reconversion pour certains produits.

Soutien financier

Il est possible d'obtenir des aides à la reconversion (contributions d'encouragement) dans différents cantons. Les modalités de paiement et le montant des contributions diffèrent selon les cantons. De plus amples informations sont disponibles auprès des stations cantonales.

Dès la période de reconversion, les exploitations biologiques ont droit à des contributions pour convertir leur système de production à l'agriculture biologique. Les demandes de contributions basées sur la superficie doivent être renouvelées chaque année. Les taux de contribution dépendent des modalités d'utilisation.

Transformation et commercialisation

Une bonne stratégie de commercialisation des produits est cruciale. Repenser les structures existantes peut également être une opportunité pour une meilleure création de valeur.

Débouchés pour les produits bio

bioactualites.ch > Marché > [Produits](#)

Délais et dates butoirs spécifiques à chaque label

reconversion.bioactualites.ch > [Délais](#)

reconversion.bioactualites.ch > [Commercialisation](#)

Commerce pendant la période de reconversion

Le commerce intermédiaire des produits biologiques doit être certifié bio. En fonction des relations commerciales existantes, un changement peut donc s'avérer nécessaire. Le calendrier suivant s'applique aux produits de reconversion:

- Une fois la certification obtenue, la mention «bio» ou «biologique» peut figurer dans la dénomination des produits à partir du mois de mai de la première année de reconversion (R1), mais uniquement en combinaison avec la mention obligatoire suivante: «Produit dans le cadre de la reconversion à l'agriculture biologique». Le mot «bio» ne doit pas être plus visible que la référence à la reconversion.

- Si une culture hivernante est cultivée dès le semis conformément aux règles de l'agriculture biologique, les produits récoltés peuvent être commercialisés en tant que marchandise de reconversion la première année.
- Après contrôle et certification, mais au plus tôt à partir du mois de mai de la première année de reconversion (R1), les produits et les animaux de l'exploitation sont considérés comme des produits de reconversion.
- Les animaux biologiques achetés sont considérés comme des animaux de reconversion pendant la période de reconversion.
- Les animaux de reconversion peuvent être vendus à des exploitations bio dans le respect des délais d'attente.
- Dès le début de la troisième année de reconversion, tous les produits et les animaux de l'exploitation sont considérés comme bio.



La mention de la reconversion doit figurer sur le produit.



Il n'est pas nécessaire d'avoir son propre magasin à la ferme: la vente dans les magasins locaux peut offrir un débouché intéressant.

Réglementations spécifiques aux labels

Le Bourgeon peut être utilisé comme Bourgeon de reconversion à partir de la première année (R1) et comme Bourgeon à part entière à partir de la troisième année (figure 1). Pour Demeter, le logo de reconversion n'est valable qu'à partir de la deuxième année de reconversion (R2) et la certification complète à partir de la quatrième année.

La vente directe: une option

Les exploitations bio et en reconversion pratiquent plus souvent que la moyenne la vente directe sous diverses formes: à la ferme, sur les marchés, par livraison sur commande, aux restaurants, aux petits magasins ou en ligne.

La vente directe permet d'écouler en petites quantités des produits à forte valeur ajoutée et de s'appuyer sur le réseau local existant. Le contact direct peut aider à informer la clientèle sur le processus de reconversion.

Sur la base des observations de l'année précédente, Bio Suisse publie chaque année des recommandations de prix pour la vente directe. Celles-ci sont fournies à titre d'orientation. Il est fondamental que chaque exploitation effectue ses propres calculs pour assurer sa rentabilité opérationnelle.

Informations et documents sur la vente directe

bioactualites.ch > Marché > [Vente directe](#)

Plateforme de vente de produits bio en ligne

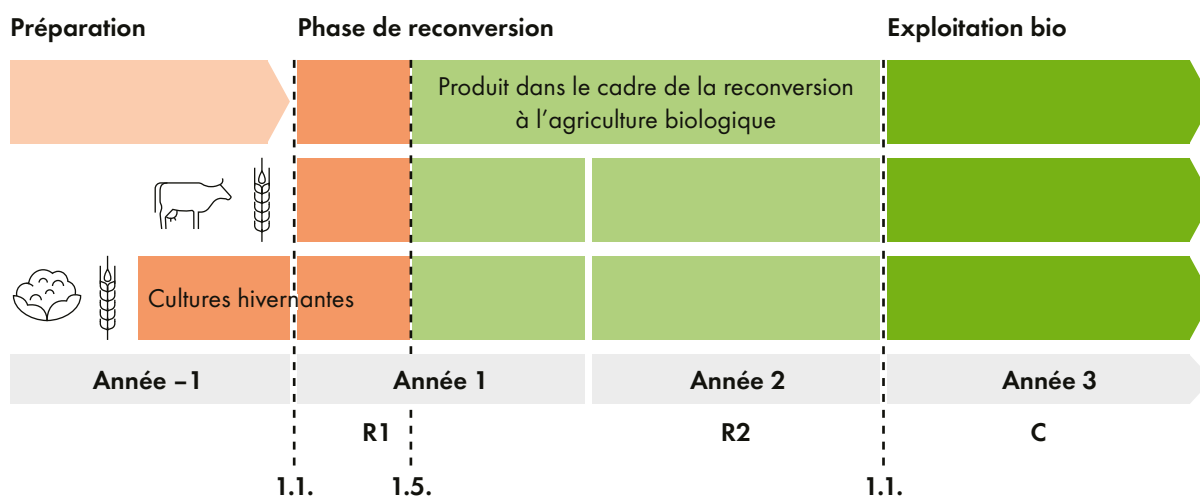
biomondo.ch

Emballage et matériel promotionnel

bio-suisse.ch/fr > producteurs > [boutique](#)

shop-demeter.ch > [pour fermes en reconversion](#)

Figure 1: Commercialisation pendant la reconversion



R1 = contrôle initial au plus tard le 1^{er} mai R2 = deuxième contrôle C = contrôle annuel

- Phase de préparation: annonce de la reconversion et acquisition de connaissances
- Phase de reconversion: la mention «en reconversion» n'est pas encore autorisée.
- Phase de reconversion: la mention «en reconversion» peut être utilisée lors de la commercialisation.
- L'exploitation est certifiée et peut porter la désignation «bio».



Les directives bio doivent également être respectées lors de la transformation, par exemple dans la fabrication de fromage.

Règles pour la transformation à la ferme

Dans le cadre de la vente directe, de nombreuses exploitations proposent également des produits transformés, comme des confitures ou des sauces. En principe, les exploitations sont également autorisées à produire et à transformer des produits conventionnels en plus des produits bio. Toutefois, si les produits sont de qualité différente, il faut veiller à une stricte séparation spatiale ou chronologique.

L'activité de transformation à la ferme doit être notifiée à l'organisme de contrôle compétent. Les exploitations qui font également de la transformation sont soumises à l'obligation d'autocontrôle, ce qui signifie qu'elles doivent respecter les principes de la transformation bio et documenter leurs activités dès la période de reconversion. Les documents obligatoires sont les suivants:

- Assortiment de produits
- Recettes
- Journaux de transformation
- Étiquettes

Tous les produits transformés contenant des ingrédients de reconversion doivent être déclarés comme produits de reconversion, même si certains ingrédients sont de qualité biologique.

Informations et documents sur la transformation à la ferme

bioactualites.ch > Transformation >
[Transformation à la ferme](#)

Ingrédients, transformation et déclaration

[Bio Suisse Cahier des charges Partie III](#)

[Demeter Cahier des charges Chapitre 5-8](#)

bioactualites.ch > [Transformation](#)

[boutique.fibl.org > 1542 L'étiquetage des denrées alimentaires biologiques](#)

Transformation en sous-traitance

Une possibilité pour la transformation des produits agricoles est la coopération avec des entreprises sous-traitantes. L'entreprise de transformation doit être certifiée bio à moins qu'elle ne transforme des produits de cinq producteur-trices bio maximum. La coopération est régie par un contrat de transformation en sous-traitance. L'exploitation productrice est responsable du respect du cahier des charges bio. Pour la vinification et la transformation des céréales, l'entreprise de transformation doit être certifiée.

Informations et documents sur la transformation en sous-traitance

bioactualites.ch > Transformation > Transformation à la ferme > [Transformation en sous-traitance](#)

Contrôle, certification et attribution des labels

Choix d'un label

La plupart des exploitations biologiques en Suisse se conforment aux cahiers des charges des associations privées Bio Suisse et Demeter. Elles ont également la possibilité de produire selon les exigences légales minimales de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique de la Confédération.

Des labels spécifiques ou régionaux ont défini d'autres critères fondés sur cette Ordonnance et sur les cahiers des charges des associations. C'est le cas de KAG Freiland, Bio Weide-Beef, Bio Weide Beef, Natura Beef Bio, Gran alpin et RegioFair.

Comparatif des labels

boutique.fibl.org > 1173 [Comprendre les labels bio](#)
[reglementationbio.bioactualites.ch](#)

Processus de contrôle des exploitations

Les producteur-trices et les transformateur-trices de produits bio sont inspectés au moins une fois par an. En outre, dix pour cent des exploitations font l'objet de contrôles supplémentaires inopinés, tels que prévus par l'Ordonnance sur l'agriculture biologique. Les contrôles visent, entre autres, à renforcer la confiance de la clientèle dans les labels bio.

Les exploitations bio et en reconversion peuvent choisir elles-mêmes un organisme de contrôle agréé.

Ces organismes proposent également un checkup d'exploitation gratuit dans la perspective d'une reconversion. Lors d'une visite de l'exploitation, un-e spécialiste montre les modifications à apporter pour respecter les principes de l'agriculture biologique.

Si la reconversion est officielle, le contrôle pourra avoir lieu au plus tard le 1^{er} mai de la première année de reconversion. La personne chargée du contrôle acquiert une vue d'ensemble lors d'une visite guidée avec la direction de l'exploitation, puis vérifie les documents et les dossiers requis. Sur cette base, elle statue sur la demande de reconversion ou la reconnaissance de label. Un dialogue franc et sincère est crucial pour éviter tout malentendu.

Les organismes de contrôle se tiennent également à la disposition des exploitant-es en dehors des visites de contrôle pour répondre à leurs questions. Le contrôle prend quelques heures. Les coûts varient en fonction de la taille de l'exploitation et du mode de production et sont à la charge de l'exploitant-e. Des informations à ce sujet sont disponibles auprès des organismes de contrôle. Ils proposent également sur leur site Web des checklists des documents obligatoires à fournir lors d'un contrôle.

Si l'exploitation a passé l'inspection avec succès, l'organisme de contrôle lui remet le certificat requis. Le label est attribué sur cette base par l'organisation labellisatrice, avec ou sans la mention «en reconversion», selon le statut.

Organismes de contrôle des produits bio

[bio-inspecta.ch](#)
[bio-test-agro.ch](#)

Tableau 1: Aperçu des principaux labels et de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique

Label	Informations	Principes
Bio Suisse, Bourgeon 	- Label de l'agriculture biologique et organique comptant un nombre élevé de membres - Représente les intérêts de l'agriculture biologique en Suisse	bio-suisse.ch > Notre association > Fédération interne > Cahier des charges
Demeter 	- Label de l'agriculture biodynamique en Suisse avec une organisation faitière internationale - Les exploitations Demeter respectent également le cahier des charges de Bio Suisse	demeter.ch > Paysans et transformateurs > Directives
Bio conformément à l'Ordonnance sur l'agriculture biologique	- Exigences légales minimales en matière de production biologique - Pas d'association ni de logo	fedlex.admin.ch > 910.18

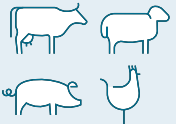
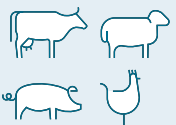
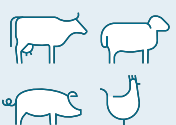
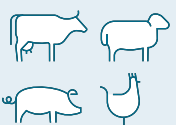
Problèmes et solutions pour les professionnel·les du secteur

Les difficultés énumérées ci-dessous sont des exemples de problèmes potentiels qui pourraient survenir dans le cadre de la reconversion. Cette liste n'est pas exhaustive.

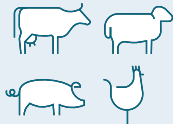
Organisation de l'exploitation

Difficultés potentielles	Solutions potentielles
Pénurie de main-d'œuvre	• Vérifier les processus de l'exploitation, échanger avec des collègues, recourir au conseil • Abandonner les branches de production nécessitant beaucoup de main-d'œuvre • Rechercher des opportunités de collaboration biomondo.ch demeter.ch/fr/hof-finden/
Tarissement des débouchés	• Rechercher de nouveaux partenaires de distribution • Élargir ou établir des branches d'exploitation prometteuses • Étudier de nouvelles options, telles que la vente directe • Renforcer le réseau, échanger avec des collègues de la profession bioactualites.ch/marche
Engagement contractuel pour la vente en agriculture conventionnelle	• Vérifier les conditions de résiliation anticipée du contrat avec les parties contractantes • Adapter la cible de reconversion à la durée du contrat bioactualites.ch/marche > Equité
Incertitudes quant à la gestion des labels et de l'étiquetage	• Utiliser les services d'information et de conseil existants • Faire vérifier les étiquettes par les organisations labellisatrices • Utiliser des matériaux d'emballage des organisations labellisatrices boutique.fibl.org > 1542 L' étiquetage des denrées alimentaires biologiques bioactualites.ch/transformation > Déclaration > Contrôle des étiquettes bioactualites.ch/marche > Vente directe > Promotion shop-demeter.ch > pour fermes en reconversion

Élevage

Difficultés potentielles	Solutions potentielles	Principaux animaux concernés
Dimensions des stabulations non conformes au cahier des charges bio	- Tirer parti des offres de conseil, faire approuver les projets de transformation - Étudier l'option des stabulations mobiles (p. ex. pour les poules pondeuses) - Réduire la taille des groupes - Calculer préalablement la rentabilité de la transformation/réduction boutique.fibl.org > 1682 Dimensions des stabulations	
Absence de surfaces de parcours à proximité des stabulations	- Rechercher des stabulations alternatives, les louer le cas échéant - Envisager les échanges de terrains, la coopération avec des fermes biologiques boutique.fibl.org > 1186 Élevage biologique de poules pondeuses en plein air boutique.fibl.org > 3000 Élevage de porcs en plein air	
Stabulation non adaptée pour les animaux à cornes (Demeter)	- En tenir compte lors de la transformation ou de la construction de stabulations - Créer une aire de mouvement suffisante sans rétrécissement - Dernier recours: utiliser des boules pour les pointes des cornes boutique.fibl.org > 1491 Stabulations libres pour vaches laitières à cornes	
Pénurie de fourrage grossier produit sur l'exploitation	- Demander des conseils pour la culture fourragère - Utiliser de manière extensive les surfaces difficilement fertilisables; appliquer de l'engrais de ferme sur les surfaces à fort potentiel de rendement - Adapter le cheptel à la quantité de fourrage produite sur l'exploitation - Coopération avec des exploitations agricoles qui ont peu de bétail - Créer des réserves les bonnes années boutique.fibl.org > 2019 Diminuer concentrés en production laitière bioactualites.ch/elevages > Affouragement	
Choix limité d'aliments pour animaux et utilisation réduite d'aliments concentrés	- Sélectionner des animaux qui ont de bons rendements avec les fourrages bio - Optimiser la culture fourragère et la qualité du fourrage de base - Recourir à des mélanges bio provenant de moulins fourragers et qui ont fait leurs preuves boutique.fibl.org > 1399 Affouragement - Directives de Bio Suisse	
Maladies récurrentes ou chroniques	- Sélectionner des races plus robustes, génétiquement adaptées aux conditions - Prévention en adaptant les méthodes d'élevage: bonne observation des animaux, surveillance de l'alimentation, qualité des fourrages, hygiène des stabulations et installations techniques - Utiliser des traitements de médecine alternative (le recours à des produits chimiques de synthèse est également possible sur prescription vétérinaire) boutique.fibl.org > 1595 Améliorer la santé des veaux et des porcelets grâce aux plantes médicinales boutique.fibl.org > 1113 Leitfaden Tiergesundheit	
Pas d'utilisation préventive de vermifuges	- Pratiquer le pâturage mixte, respecter les périodes de repos - Observer les animaux et, en cas de soupçon, faire analyser des échantillons fécaux - Tenir compte des lésions hépatiques signalées par l'abattoir boutique.fibl.org > 2516 Maîtriser les parasites chez les ovins et les caprins	

Élevage (suite)

Difficultés potentielles	Solutions potentielles	Principaux animaux concernés
Pertes dues aux jeunes animaux malades	- Assurer de bonnes conditions à la naissance - Prolonger la durée de l'abreuvement ou de l'allaitement - Eviter de faire coïncider le changement d'exploitation (stress) avec le sevrage - Essayer d'obtenir des groupes homogènes de jeunes animaux - Proposer des fourrages végétaux dès la période d'allaitement - Bonne hygiène des stabulations: nettoyer, ajouter de la chaux ou du charbon à la litière le cas échéant	
	- Veiller à un apport suffisant en colostrum des jeunes animaux - Élever les jeunes animaux au lait de vaches en bonne santé - Veiller à élever les veaux sous la mère ou avec une vache nourrice boutique.fibl.org > 1033 Engraissement des veaux bioactualites.ch/bovins > Vaches-mères et nourrices	
	- Proposer un nid à porcelets chaud et isolé comme zone de refuge - Mettre à disposition des porcelets du compost à fouiller boutique.fibl.org > 1265 Réussir le sevrage des porcelets bio	
Pas de solution pour l'élevage de veaux bio dans la production laitière	- Créer votre propre branche de production pour l'élevage - Rechercher des exploitations partenaires pour l'élevage boutique.fibl.org > 2520 Élevage des veaux sous la mère	
La génétique n'est pas adaptée à la production bio	- Faire évoluer l'élevage vers des races robustes - Adapter la sélection - Pour l'insémination artificielle, sélectionner des animaux qui ont été évalués dans des conditions biologiques (p. ex., les taureaux bio d'IA) - Recourir à des origines bio certifiées bioactualites.ch/bovins > Sélection taureaux-ia-bio.ch bioactualites.ch/porcins > Truies reproductrices boutique.fibl.org > 2506 Formulaire d'estimation pour sélectionner des vaches	
Choix des traitements dans la lutte contre le varroa	boutique.fibl.org > 1574 Apiculture biologique	
Alimentation des chevaux en pension	bioactualites.ch > Élevages > Chevaux boutique.fibl.org > 1609 Prospectus chevaux en pension bio	

Production végétale

Difficultés potentielles	Solutions potentielles	Principaux végétaux concernés
Pénurie d'engrais de ferme, bilan des nutriments déséquilibré	• Engrais verts, mélange pour enherbement ou prairies artificielles • Intégrer des légumineuses dans la rotation ou en cultures associées • Acheter des engrais de ferme, des engrais de recyclage ou des engrais organiques du commerce (respecter la teneur en P et le bilan des nutriments et vérifier qu'ils figurent sur la liste des intrants) • Augmenter les capacités d'entreposage (par exemple, par le compostage en bordure de champ) • Étudier l'éventualité de coopérations avec des exploitations bio ayant beaucoup de bétail • Examiner les possibilités de développement de l'élevage (animaux de service) bioactualites.ch/cultures > Fertilisation bioactualites.ch/cultures > Grandes cultures bioactualites.ch/cultures > Sol boutique.fibl.org > 1296 Analyses de sol pour les exploitations bio	 en partie: 
Émergence de plantes problématiques	• Adapter la gestion des pâturages • Lutter avec des méthodes mécaniques • Adapter la fertilisation bioactualites.ch/cultures > Herbages	
Difficultés liées aux variétés	• Utiliser des variétés qui ont fait leurs preuves en agriculture biologique • Suivre les progrès de la sélection végétale et innover • Échanger avec des collègues de la profession, effectuer des formations continues boutique.fibl.org > Rechercher «Liste variétale»	Toutes les cultures
Forte alternance du rendement des récoltes	• Réduire l'alternance des variétés • Éclaircir les bouquets floraux et élaguer les arbres bioactualites.ch/arboriculture	
Pression élevée des adventices	• Modifier la rotation des cultures, pratiquer le faux-semis avant de semer • Sélectionner des variétés à croissance rapide avec une bonne couverture du sol • Planifier et anticiper les interventions manuelles • Assurer un bon apport en nutriments au début de la culture • Mettre en oeuvre de nouvelles mesures de régulation mécaniques ou thermiques • Repenser le travail du sol, investir dans la technologie • Pour les cultures difficiles, privilégier les parcelles moins envahies par les adventices; sur les parcelles fortement envahies, créer des prairies artificielles; le cas échéant, échanger les terres avec d'autres exploitations biologiques bioactualites.ch/grandes-cultures > Régulation des adventices boutique.fibl.org > 1206 Le brûlage	
	• Choisir un porte-greffe compétitif	
	• Semer des mélanges pour enherbement • Réguler mécaniquement les adventices, surtout sous les ceps	

Production végétale (suite)

Difficultés potentielles	Solutions potentielles	Principaux végétaux concernés
Régulation des maladies ou des parasites	• Culture adaptée au site • Opter pour des cultures, des variétés et des mélanges robustes • Adapter la fertilisation aux besoins des cultures • Promouvoir les auxiliaires, par exemple en semant des bandes fleuries • Suivre les prévisions de protection phytosanitaire afin d'utiliser des traitements bio approuvés de manière ciblée et en temps opportun • Utiliser des biostimulants • Contrôler régulièrement les cultures • Incorporer soigneusement les résidus végétaux, broyer le cas échéant, pour favoriser ainsi la décomposition et réduire la pression des maladies boutique.fibl.org > 1085 Protection des plantes en maraîchage biologique boutique.fibl.org > 1079 Protection des plantes – fruits à pépins bio boutique.fibl.org > 1556 Protection des plantes – fruits à noyaux bio boutique.fibl.org > 1114 bandes de fleurs vivaces bioactualites.ch/cultures > Protection des plantes	Toutes les cultures
	• Vérifier la rotation des cultures • Interrompre provisoirement la culture pour lutter contre les maladies transmises par le sol • Maintenir une distance avec les champs avoisinants sur lesquels la même plante est cultivée • Réduire la durée de vie des cultures, récolter au bon moment • Faire prégermer les pommes de terre	 en partie: 
	• Favoriser un séchage rapide des plantes en adaptant les systèmes de formation, la fauche, le site et le l'effeuillage • Éliminer les jeunes arbres malades et faibles • Retirer les parties malades des arbres (p. ex., moniliose) • Utiliser des couvertures-parapluies pendant les phases critiques • Installer des filets de protection des cultures	 en partie: 

Je souhaite reconvertir mon domaine! Comment procéder?

Préparation adéquate

Une bonne préparation permet de clarifier les exigences, de déterminer les besoins en termes de modifications et d'investissements, et d'organiser la commercialisation. Un conseil personnalisé et un checkup d'exploitation permettent de résoudre les questions en suspens et de prendre en compte toutes les modifications à effectuer. En expérimentant la mise en œuvre de mesures biocompatibles dans les cultures et l'élevage, l'exploitation peut d'ores et déjà acquérir une expérience pratique.

Où et comment se déclarer

- Auprès du **label** souhaité: faire une demande d'adhésion
adresses.bioactualites.ch > Labels et contrôles > [Organisations labellisatrices et OFAG](#)
- Auprès d'un **organisme de contrôle**: prendre contact, fixer un rendez-vous pour un checkup d'exploitation si nécessaire, remplir le formulaire d'inscription, préciser le label souhaité, signer le contrat
adresses.bioactualites.ch > Labels et contrôles > [Organismes de contrôle et de certification](#)
- Auprès de l'**office cantonal de l'agriculture** compétent: informer le label et l'organisme de contrôle, indiquer les changements relatifs aux paiements directs pour l'année suivante (agriculture biologique au lieu de PER, catégories d'animaux, si nécessaire, SRPA, SST, autres programmes de production extensive)
adresses.bioactualites.ch > Labels et contrôles > [Paiements directs: Responsables](#)

Respect des délais

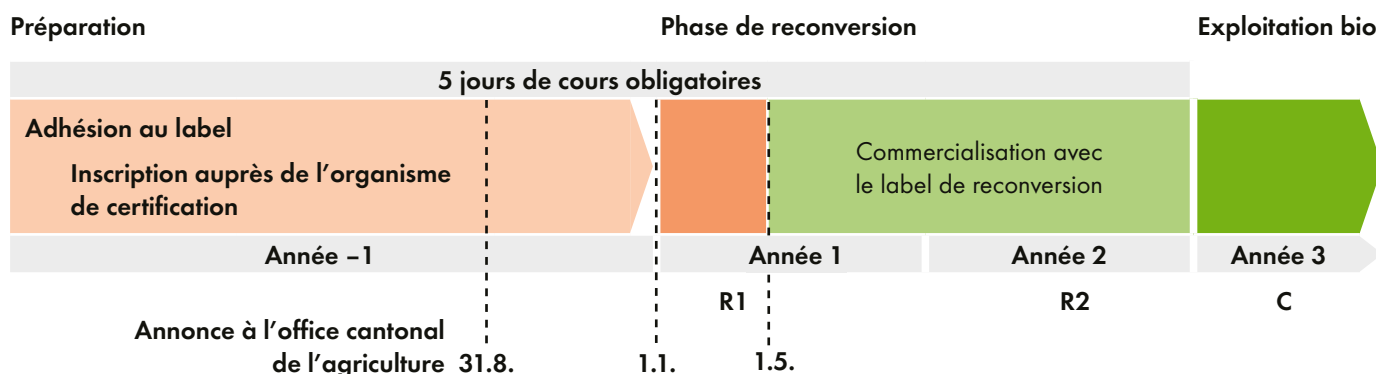
Le début de la reconversion doit être notifié dans un délai convenable au label souhaité, à un organisme de contrôle et au canton (figure 2). Dans l'idéal, un contact a été préalablement établi avec un organisme de contrôle, par exemple par le biais d'un checkup d'exploitation.

Formation continue

Pendant ou avant la phase de reconversion, les exploitant-es doivent suivre une formation de cinq jours. Autre possibilité qui a fait ses preuves: terminer les cours avant la phase de reconversion pour une meilleure préparation.

Les cahiers des charges des labels évoluant constamment, une formation continue peut s'avérer judicieuse. Les exploitant-es sont également responsables de la formation continue de leur personnel. En fonction du label, des journées de formation supplémentaires peuvent être exigées; des informations à ce sujet sont disponibles auprès des organisations labellisatrices. Des certificats de spécialisation en agriculture biologique sont reconnus comme des formations continues. Des productions très spécifiques, par exemple la pisciculture, en sont partiellement exemptées.

Figure 2: Marche à suivre et délais pour la reconversion



R1 = contrôle initial au plus tard le 1^{er} mai

R2 = deuxième contrôle

C = contrôle annuel



L'échange avec des collègues de la profession constitue une source d'information importante.

Cours sur l'agriculture bio

agenda.bioactualites.ch

reconversion.bioactualites.ch > Cours

adresses.bioactualites.ch > Formation et conseil >

[Écoles avec formation en agriculture biologique](#)

bioactualites.ch > Principes > Formation

demeter.ch/fr/ausbildung

Reconversion progressive

Une reconversion progressive peut être envisagée, en particulier dans les branches de production requérant un effort d'adaptation important, telles que l'élevage porcin et avicole ou les cultures spéciales. Cela signifie que les différentes branches de production seront progressivement converties sur une période plus longue que la période de deux ans spécifiée. Cette procédure nécessite une approbation spéciale. Il est essentiel de la planifier et de la préparer avec un-e conseiller-ère.

Membres

Bio Suisse et Demeter Suisse sont des associations organisées démocratiquement, au développement desquelles les exploitations membres peuvent participer. De plus, Bio Suisse est une fédération faitière regroupant des organisations dont les membres pratiquent l'agriculture biologique ainsi que d'autres organisations, qui se mettent en réseau à l'échelle régionale.

Organisations membres

[Bio-suisse.ch](https://bio-suisse.ch) > Notre association >

[Organisations membres](#)

Échange de connaissances et d'expériences

Les échanges avec d'autres agriculteur-trices pour connaître leurs propres expériences sont toujours précieux. Les plateformes organisées à cet effet sont les groupes d'échanges professionnels ProBio et les «fermes bio à visiter».

Groupes d'échanges Probio

probio.bioactualites.ch

Fermes bio à visiter

reconversion.bioactualites.ch > [Fermes bio à visiter](#)

Conseils et informations

Une multitude d'organisations fournissent des informations et des conseils. La liste suivante présente les offres disponibles.

Offres des stations

Services cantonaux de conseil en agriculture biologique

Visite d'exploitation et conseil personnalisé associés à des informations générales sur la reconversion, la production, la rentabilité et la commercialisation. Établissement de contacts avec des exploitations aux structures comparables dans la région.

adresses.bioactualites.ch > Formation et conseil > [Service cantonaux de conseils bio](#)

Associations biologiques

Informations sur la labellisation, les cahiers des charges et l'organisation

adresses.bioactualites.ch > Labels et contrôles > [Organisations labellisatrices et OFAG](#)

Organismes de contrôle

Checkup d'exploitation pour identifier les modifications opérationnelles nécessaires et réponses à des questions spécifiques concernant le cahier des charges.

adresses.bioactualites.ch > Labels et contrôles > [Organismes de contrôle et de certification](#)

FiBL

Informations sur la production et la transformation dans toutes les branches de production

[fibl.org](#)

[bioactualites.ch](#)

adresses.bioactualites.ch > Formation et conseil > [Service de conseils bio du FiBL](#)

Centres de formation agricole

Offres de formation continue, conseil sur la production en général

adresses.bioactualites.ch > Formation et conseil > [Écoles avec formation en agriculture biologique](#)

Ressources

Toutes les adresses

bioactualites.ch > Service > [Adresses](#)

Informations sur la reconversion

[reconversion.bioactualites.ch](#)

[demeter.ch/fr/umstellung-auf-demeter](#)

Informations techniques sur l'agriculture biologique

[bioactualites.ch](#)

bio-suisse.ch > [Producteurs](#)

Publications sur des thèmes de l'agriculture bio

[boutique.fibl.org](#)

bioactualites.ch > Actualités > [Magazine](#)

Films et podcast sur l'agriculture biologique

[youtube.com/@FiBLFilm](#)

Informations sur le contrôle et la certification

[easy-cert.com](#)

Listes de semences biologiques et d'intrants

[organicxseeds.ch](#)

[betriebsmittelliste.ch](#)

Réglementation bio

[reglementationbio.bioactualites.ch](#)

[boutique.fibl.org](#) > 1358 [Les nouvelles règles](#)



La reconversion à l'agriculture biologique devrait également être un plaisir.

Impressum

Institutions éditrices

Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL
Ackerstrasse 113, Case postale 219, 5070 Frick, Suisse
Tél. +41 (0)62 865 72 72 info.suisse@fibl.org, fibl.org

Bio Suisse

Peter Merian-Strasse 34, 4052 Bâle, Suisse
Tél. +41 (0)61 204 66 66
bio@bio-suisse.ch, bio-suisse.ch

Demeter

Krummackerweg 9, 4600 Olten, Suisse
Tél. +41 (0)61 706 96 43
info@demeter.ch, demeter.ch

Auteurs-es: Simona Moosmann, Mirjam Holinger, Ursula Kretzschmar, Lorin Ineichen, Charles Rees, Gilles Weidmann, Hansueli Dierauer (FiBL Suisse), Michèle Hürner, Simone Hartung, Fatos Brunner (Bio Suisse), Andreas Müller (Bioinspecta AG)

Relecture: Raphaël Charles, Christophe Notz, Michael Friedli, Christine Brenninkmeyer, Linnéa Hauenstein, Claudia Schneider, Christian Grovermann, Anja Vieweger, Theres Rutz, Barbara Früh, Franz Josef Steiner, Eric Meili (FiBL Suisse), Sara Gomez, Urs Guyer, Paul Assmus, Eliane Künzi (Bio Suisse), Pascale Buser, Corinne Obrist (Demeter), Barbara Beck-Wörner (canton de Saint-Gall), Jenifer van der Maas (canton de Thurgovie), Joel Brühlhart (Inforama Hondrich), Thomas Burch (canton d'Obwald)

Traduction: Bérengère Letessier, BLB Translations

Rédaction: Simona Moosmann, Gilles Weidmann (FiBL Suisse)

Maquette: Brigitta Maurer (FiBL Suisse)

Photos: Matthias Klaiss, FiBL: Photo de couverture; Claudia Schneider, FiBL: p 2; Lukas Pfiffner, FiBL: p 3; Thomas Alfvöldi, FiBL: p 4; Mirjam Holinger, FiBL: p 6; Stephan Jaun, Bio Suisse: p 7; René Schulte, Bio Suisse: p 9, 18; Jeremias Lütold: p.10; Markus Spuhler, Bio Suisse: p 20

N° d'article du FiBL: 3002

Permalien: <https://orgprints.org/id/eprint/53497/>

Cette publication peut être téléchargée gratuitement depuis la boutique en ligne du FiBL: shop.fibl.org

Toutes les informations contenues dans la présente fiche technique reposent sur les meilleures connaissances et sur l'expérience des auteur-es. Malgré tout le soin apporté, des erreurs et des imprécisions ne peuvent être exclues. Ni les auteur-es ni les éditeurs ne sauraient donc être tenus responsables de quelque inexactitude dans le contenu ou d'éventuels dommages consécutifs au suivi des recommandations.

2024 © FiBL

Pour des informations détaillées sur les droits d'auteur, voir: fibl.org/fr/copyright